



Menace de mort sans suite

Par **Kenzo7**, le **02/05/2020** à **10:56**

À cause du troubles de voisinage de voisins bruyant, je me suis fait menacer de mort 3 fois, car j'ai écrit en courrier recommandé aux personnes concernées.

J'ai déposer 3 plaintes différentes concernant 3 personnes différentes.

Aucune suite n'a été donner, ces personnes jouissant d'une impunité totale continuent et essayent de m'intimider pour que je me taise.

Par **morobar**, le **03/05/2020** à **10:01**

Bonjour,

Le problème est le suivant:

* le plaignant voudrait que la mise en mouvement de l'action publique soit immédiate

* le procureur de la république met les plaintes à la poubelle en jouant à pile ou face sur l'absence de suites, pas même une petite raclée d'une partie à l'autre.

Il faut dire qu'il est submergé en ces années d'incivilités permanentes.

Seule solution; passer par l'avocat qui effectuera le cas échéant une citation directe à l'endroit des auteurs.

Par **Kenzo7**, le **03/05/2020** à **16:19**

Merci pour la réponse.

Je peux saisir moi même directement le juge?

Par **BrunoDeprais**, le **03/05/2020** à **22:57**

Bonsoir Kenzo

Non pas le juge mais le procureur, comme vous l'avez cité, et vous n'aurez jamais de réponse, nous sommes en France.

Au mieux vous passez par avocat, à condition qu'il ne vous plume pas pour le même résultat.

Par **Kenzo7**, le **04/05/2020** à **01:35**

Ben vive la France lol

Par **morobar**, le **04/05/2020** à **08:03**

[quote]

Je peux saisir moi même directement le juge?

[/quote]

Pas le juge, mais le tribunal.

Sans passer par le procureur.